

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Affaire suivie par :

Marie Lugo

secrétariat des inspecteurs du second degré

ce.inspection@ac-paris.fr

Tél : 01 44 62 47 48

N/Ref : COVID 19 déconfinement EPS

Paris, le 06 mai 2020

Etienne BARRAUX

Kévin CHEVALIER

Bruno TREHET

IA IPR EPS

À

Mesdames et Messieurs les
professeurs d'EPS

S/Cde Mesdames et Messieurs
les Chefs d'Établissement

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

☐ CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 44 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

☐ ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
12, boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

Objet : Sortie progressive du confinement en EPS

Après une période de 2 mois de confinement, nous avons pris acte de la décision politique de réouverture prudente et progressive des établissements scolaires à partir du 11 mai pour les écoles et du 18 mai pour les collèges.

Nous souhaitons vous transmettre diverses informations afin de vous accompagner au mieux dans cette sortie de confinement, sachant que vous serez confrontés à des directives ministérielles et d'autres plus locales sous couvert de vos chefs d'établissements.

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier pour le professionnalisme remarquable et l'inventivité dont vous avez fait preuve. Ce dynamisme a permis à vos élèves de continuer leurs apprentissages et de pouvoir disposer d'une activité physique régulière. Si maintenir le lien scolaire via le numérique n'est pas toujours simple, vous relevez avec force ce défi, vous innovez et vous êtes investis dans cet enseignement « distanciel », vous forgeant ainsi des compétences que vous pourrez réinvestir dans les mois et les années à venir.

Dès le début du confinement, nous avons accompagné le travail des enseignants d'EPS de l'académie de Paris, semaine après semaine afin de vous aider à mettre en œuvre la continuité pédagogique ([webinaires](#) et [newsletter « spéciale RGPD »](#) du GIPTIC EPS, [ressources académiques](#), accompagnement d'équipes pédagogiques, [espace de mutualisation de ressources](#), [ressources diverses](#)...). Nombreux sont ceux qui ont mutualisé leurs ressources pédagogiques via l'espace collaboratif, contribuant ainsi à l'enrichissement professionnel collectif et à la formation des élèves. Qu'ils en soient ici officiellement remerciés. Cet accompagnement se poursuivra dans les semaines et mois à venir.

Le temps est désormais à la reprise progressive du travail en « présentiel », avec ses questions, ses doutes, mais également ses espoirs.

La créativité dont vous avez fait preuve sera un atout pour aborder cette sortie de confinement dont l'enjeu principal est de renouer le lien entre les élèves, leur famille et l'école, en tenant compte de l'épreuve que chacun vient de vivre. Cette rentrée doit être un début d'un « retour progressif à la normalité », notamment pour les élèves pour lesquels la période de confinement a été difficile.

Nous avons choisi ci-dessous d'aborder plusieurs points pour répondre au besoin légitime d'information et vous permettre de conduire de façon éclairée une réflexion collaborative quant à l'exercice de vos missions dans une période très particulière et inédite.

Contexte politique

Allocution du Premier Ministre du 28/4 devant l'Assemblée Nationale

- Les sports en intérieurs sont interdits,
- Les sports collectifs et de contacts sont interdits,
- Les parcs et jardins seront ré-ouverts seulement dans les départements « verts »,
- Les classes seront composées d'un maximum de 15 élèves sur la base du volontariat,
- Les acteurs du « terrain » sont les seuls aptes à trouver les meilleures solutions et à être pragmatiques.

Intervention de la Ministre des Sports le 30/4

- Les sports collectifs et de contacts sont interdits,
- Concernant le jogging, 10 m doivent être respectés entre les coureurs,
- Pour les activités physiques sans déplacement, 4m² / personne.

Intervention du Directeur de la santé du 30/4

- L'ensemble des cartes proposées par le ministère de la santé nous porte en zone « rouge » au 5 Mai 2020,
- La situation semble ancrée mais il convient de surveiller l'actualité afin de pouvoir coordonner la reprise des cours dans de bonnes conditions.

[Protocole sanitaire - guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et des lycées](#)

Vestiaires

- Limiter le nombre de personnes présentes dans les vestiaires : si possible échelonner les arrivées et les départs pour respecter la distanciation physique,
- Neutraliser des sièges ou des places de banc pour conserver la distance supérieure au mètre par tous les moyens,
- Etaler des plages horaires d'arrivée et de départ,
- Mettre en place une surveillance à l'entrée pour filtrer le nombre de personnes,
- Demander aux élèves de venir en tenue de sport selon l'activité journalière prévue,
- Ouvrir périodiquement quand cela est possible les fenêtres et 10' au moins avant et après les périodes d'entrée et de sortie.

Activités sportives

- Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible,
- La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course,
- Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, demander aux élèves de venir en tenue de sport dès le matin,
- Neutraliser les douches des vestiaires,
- Proscrire les jeux de ballon, les sports de contacts et les sports collectifs,
- Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations à l'enseignant) ou assurer une désinfection régulière adaptée,
- Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, pas de prêt de matériel collectif ou assurer une désinfection régulière adaptée,
- Privilégier les activités extérieures lorsque la météo le permet,
- Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

Points de contrôle / activités sportives

- Veiller au respect des règles de distanciation physique pendant la pratique sportive,
- Veiller à l'absence de points de contact entre les élèves et le matériel utilisé (manipulé par l'enseignant ou l'adulte) ou de la définition préalable des modalités de désinfection après chaque utilisation,
- Vérifier que les ballons ou le matériel ne sont pas accessibles aux élèves durant les cours,
- Vérifier que la condamnation des douches des vestiaires est effective.

Contexte Parisien

- Milieu ultra-urbain de notre académie (forte densité, promiscuité...) avec bien souvent des transports en commun publics à prendre, pour assurer des cours d'EPS nécessitant une externalisation et des déplacements en dehors des établissements scolaires,
- Trafic partiel assuré par la RATP avec la condamnation d'1 siège sur 2,
- Equipements sportifs de la ville de Paris qui seront fort probablement fermés en ce qui concerne les gymnases et les piscines,
- Seuls les grands centres sportifs pour les aires extérieures pourraient rester accessibles selon certaines conditions, entraînant probablement un risque de forte densité (déclaration officielle de la ville de Paris attendue).

Recommandations pour l'enseignement de l'EPS dans des conditions inhabituelles

Enjeux pédagogiques disciplinaires

- Garantir la sécurité sanitaire au sein des cours d'EPS pour vous-même et vos élèves, avec le respect des gestes barrières et des informations et recommandations pour les établissements scolaires et les personnels,
- Dépasser le cadre programmatique habituel, tout en se conformant aux objectifs généraux de la discipline :
 - o Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps,
 - o S'approprier par la pratique physique et sportive des méthodes et outils,
 - o Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités,
 - o Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière,
 - o S'approprier une culture physique sportive et artistique,
- Pour décliner ces objectifs, [des attendus de fin d'année peuvent être envisagés au collège.](#)
- Permettre la compréhension et le respect des règles sanitaires,
- Maintenir et/ou renouer les liens des élèves entre eux et avec l'école,
- Accueillir dans un lieu sécurisé permettant de reconstruire une sociabilité en tenant compte de la période de confinement,
- Veiller à l'état de forme des élèves et définir au sein de l'équipe pédagogique les objectifs du retour en EPS, ainsi que les activités physiques sportives et artistiques support, **l'objectif de santé étant prioritaire** (plaisir de pratiquer, estime de soi, bien-être, ressources psycho-sociales...),
- Apporter une attention particulière pour les élèves en situation de handicap.

Organisations possibles à envisager

- Enseignement à distance dans la dynamique actuelle,
- Enseignement en « présentiel » au sein des établissements dans le cadre d'une sortie de confinement,
- Enseignement hybride mêlant les deux propositions précédentes.

Nouvelles modalités de fonctionnement pour les professeurs

- Respecter les Obligations Réglementaires de Service des enseignants pour mener à bien ces projets d'enseignement,
- Envisager chaque semaine des temps de concertation entre les membres de l'équipe EPS pour favoriser un fonctionnement évolutif,
- Après concertation et collaboration, concevoir et mettre en œuvre sous couvert du chef d'établissement un nouveau projet d'enseignement, une organisation innovante de l'enseignement de l'EPS qui offre de la souplesse (ex : revoir les emplois du temps habituels, repenser la durée des cours, mélanger des élèves de différentes classes,

partager son service entre un enseignement à distance et un enseignement en présentiel selon les compétences,.....),

- Repenser avec souplesse et localement, les temps de pratique dans la journée et/ou dans la semaine.

Installations sportives

- En intra-muros : les cours de récréations sont les seuls lieux possibles de pratique. En cas d'intempéries, une solution de repli peut être prévue en classe, si cela est possible, pour aborder des notions théoriques,
- En extra-muros, les professeurs et leurs élèves peuvent se rendre à pied sur les stades de proximité s'ils sont ouverts.

Activités physiques possibles dans le respect des directives sanitaires

- APSA individuelles (circuit training sans matériel, danse, défis sportifs, parcours athlétiques, yoga, step,...) en respectant les règles de distanciation physique (recommandation de la Ministre des sports),
- Concernant les activités de raquettes : chaque élève dispose de son matériel individuel (raquette, balle, volant), touché et contrôlé par un seul joueur et désinfecté après usage à chaque séance,
- En fonction de l'état de forme de chaque élève, une attention doit être apportée quant à l'accroissement progressif des intensités de travail et de la difficulté des exercices demandés.

Déplacements

- Limiter les déplacements aux seules installations sportives extérieures de proximité,
- Les déplacements en transports en commun sont exclus,
- Une distanciation physique est nécessaire durant les déplacements : faire preuve de vigilance,
- Le port du masque est obligatoire lors des déplacements.

Vestiaires

- Suivre les consignes prodiguées par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse,
- Pour éviter la promiscuité des vestiaires, que chaque élève vienne en tenue de sport (avec tee-shirt de rechange et serviette personnelle, rangés dans un sac prévu exclusivement à cet effet),
- Une désinfection par les personnels qualifiés est nécessaire après chaque utilisation.

En conclusion, les modalités d'enseignement de l'EPS et de l'AS doivent tenir compte des instructions nationales tout en tenant compte des situations locales de chaque établissement.

Sachant que les cours d'éducation physique et sportive tels que nous les connaissons habituellement ne pourront pas avoir lieu, nous ne pouvons que vous encourager à vous inscrire dans une démarche expérimentale tout en continuant de vous adapter aux évolutions de la situation sanitaire au-delà du 18 mai, avec comme maître mot, « la sécurité » de vos élèves et la vôtre.

Conscients que notre pays fait face à une crise sanitaire sans précédent et face à la nécessité d'assurer la continuité du service public d'éducation dans un contexte « mouvant », nous restons à votre écoute et totalement engagés à vos côtés pour relever ce défi et la gestion complexe de cette situation inédite.

L'Inspection Pédagogique Régionale
d'Education Physique et Sportive